

Paris, le 23 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reprise des entrées en mission de Service Civique L'objectif de 135 000 jeunes confirmé suite à l'adoption du budget

Suite à la publication de la loi de finances pour l'année 2026, les organismes d'accueil agréés peuvent reprendre les recrutements de volontaires en Service Civique depuis ce samedi 21 février 2026.

Par ailleurs, le budget 2026 alloué à l'Agence du Service Civique a été préservé grâce à un large consensus parlementaire, démontrant l'attachement de la représentation nationale à cette politique d'engagement. **Il devrait permettre d'élever le nombre de volontaires en Service Civique jusqu'à 135 000 en 2026 contre 110 000 initialement prévus dans le projet de loi de Finances.**

Nadia Bellaoui, présidente de l'Agence du Service Civique déclare : « *Maintenir l'ambition d'offrir à plus d'un jeune sur dix la possibilité de réaliser un Service Civique est un message positif envoyé à la jeunesse. Véritable rite de passage à l'âge adulte, le Service Civique est avant tout une façon d'impliquer la jeunesse dans la réponse aux défis de la société et de préparer l'avenir avec elle.* »

Depuis 2010, le Service Civique a donné la possibilité à **plus de 950 000 jeunes** de servir l'intérêt général. Accueillis au sein d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'une institution publique, pour une mission indemnisée 620€/mois pendant 6 à 12 mois, ces jeunes âgés de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, agissent concrètement sur les grands enjeux de notre époque. (transition écologique, solidarité intergénérationnelle, lutte contre les crises, citoyenneté...) Ils bénéficient d'une expérience favorisant la confiance en soi et leur montée en compétences, dans le cadre d'une césure, d'une réorientation ou d'une insertion professionnelle.

À propos de l'Agence du Service Civique

Le [Service Civique](#) est un engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue sur une période entre 6 et 12 mois, en France ou à l'étranger. Il vise à proposer un cadre d'engagement au service de l'intérêt général, dans lequel les jeunes expérimentent la mixité sociale, peuvent gagner en confiance et en compétences tout en préparant leur avenir éducatif, professionnel ou citoyen. Depuis sa création, plus de 900 000 jeunes ont réalisé une mission de Service Civique.

L'[Agence du Service Civique](#) est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2010, qui assure la mise en œuvre du Service Civique. L'Agence met aussi en œuvre depuis 2016 les volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Présidée depuis décembre 2022 par Nadia Bellaoui, l'Agence du Service Civique est un opérateur du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

CONTACT PRESSE

Agence du Service Civique

Julien PUJOL PION - presse@service-civique.gouv.fr - 06 19 94 07 19